

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 27 juin 2018 à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Hommage du Maire à Jean-Claude BOULARD

Avant de débiter l'ordre du jour du Conseil Municipal, je voudrais prendre quelques minutes pour rendre hommage à Jean-Claude Boulard récemment disparu.

Comme tous les manœuvres, et plus largement comme tous les habitants de la Métropole, c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris la disparition de Jean-Claude Boulard, le mois dernier.

Maire visionnaire et bâtisseur, Jean-Claude Boulard a transformé la ville du Mans en la dotant d'un tramway et en réaménageant totalement son centre-ville.

Il a su mettre en valeur le patrimoine local : la cité Plantagenêt et sa Cathédrale. Intellectuel, homme de lettres, il a œuvré pour la culture avec la création de l'espace culturel des Jacobins et le Carré Plantagenêt qui propose une exposition permanente sur une de ses grandes passions : les peuples premiers.

Homme de terrain et proche de ses administrés, il était accessible et à l'écoute. Tous, nous nous souvenons de ce slogan de campagne fort bien trouvé, et qui lui allait si bien : « un Maire qui marche dans sa ville ». En fait, ce n'était pas un slogan, car si vous vous rendiez un dimanche matin sur le marché des Jacobins, vous étiez sûr de le croiser à un moment ou à un autre.

Privilégiant toujours le consensus et les décisions collégiales, il fut un Président de la Métropole sensible aux intérêts locaux et attentif aux besoins exprimés par les Maires. En 2014, c'est lui qui donna son feu vert pour le projet de réaménagement de l'avenue Nationale car il mesura la forte attente des Arnageois.

En me proposant de travailler à ses côtés en tant que Vice-président de la Métropole en charge de la gestion de l'eau, il m'a confié une lourde responsabilité, que j'ai pris comme un témoignage de sa confiance. C'était ça aussi sa conception de la politique, s'entourer de jeunes gens pour assurer la relève.

Avec la disparition de Jean-Claude Boulard, la Métropole perd un capitaine et un grand Homme. Son engagement pour le territoire vivra cependant pour de très longues années à travers ses nombreuses réalisations.

En sa mémoire, je vous propose Mesdames, Messieurs, et chers collègues, d'observer une minute de silence.

Mesdames, Messieurs,

Le 14 juin dernier, Stéphane LE FOLL a été élu maire du Mans et Président de la Métropole pour succéder à Jean-Claude BOULARD. Homme d'expérience et attaché au Mans et à la Sarthe depuis toujours, je lui souhaite toute la réussite possible dans ses nouvelles fonctions.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur les dossiers qui concernent Arnage et je suis certain qu'il sera à l'écoute des besoins du territoire, comme l'était son prédécesseur.

Claire HOUYEL rejoint la séance à 18h39.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

est élu Secrétaire de Séance.

Conformément au Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire présente la liste des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 9 avril 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de fonctions, à savoir :

N° décision	Date de signature	Objet (préciser si besoin la durée du contrat et le montant de la prestation)
13	29/05/2018	Contrat d'étude avec l'université du Maine. (étude de sept. 2018 à mars 2019 – coût:2000 € HT)
14	08/06/2018	Contrat société SIMCO, fournisseur de progiciels de prospectives financières – Frais accès et accompagnement: 2500 € HT / an Frais de mise en service: 800 € HT la première année seulement
15	14/06/2018	annulé
16	15/06/2018	Entretien bacs dégraisseurs 2 restaurants scolaires + RPA Société SOA Prestation annuelle: 720 € + traitement des graisses alimentaires : 55€/tonne
17	21/06/2018	Convention de prêt de matériel d'animation médiathèque du conseil départemental. Prêt gratuit du 03/07 au 04/09/18
18	21/06/2018	Avenant au mandat de représentation donné à la société CENOVIA pour la réalisation pour 14 habitations des travaux prescrits par le PPRT Butagaz- rémunération forfaitaire supplémentaire de 2000 euros.

1	Nouveaux horaires de l'accueil du public en mairie
----------	---

Afin de permettre à tous les Arnageois d'accéder aux services de la mairie, les élus et les équipes administratives ont mené une enquête et une réflexion pour modifier les horaires d'ouverture de la mairie au public.

Les différents besoins de la population ont été pris en compte en fonction des contraintes des différents publics : actifs, retraités, commerçants, parents au foyer....

Le conseil municipal a ainsi arrêté les nouveaux horaires suivants à compter du 3 septembre 2018:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 12h00	9h00 12h00	8h30 18h30	X	9h00 12h00	9h00 12h00
14h00 17h00	14h00 17h00		14h00 17h00	14h00 17h00	

Monsieur le Maire indique que la modification des horaires de la Mairie a fait l'objet d'une concertation avec les agents et les élus. La nouvelle organisation, qui propose des plages d'ouverture mieux adaptées aux besoins des habitants, permet aussi de dégager le jeudi matin pour que les agents traitent leurs dossiers en interne. La journée continue du mercredi permettra aux usagers de venir en Mairie avant 9h, pendant la pause méridienne et jusqu'à 18h30 le soir. Monsieur le Maire indique que les horaires ont été pensés pour être lisibles et facilement mémorisables.

2

Modification des horaires d'ouverture de la médiathèque

Tenant compte des attentes des usagers, le Conseil Municipal a acté la modification des horaires de la médiathèque afin d'élargir l'amplitude d'ouverture et d'harmoniser les horaires pour une meilleure lisibilité.

Le conseil municipal a ainsi validé les nouveaux horaires suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Année scolaire et petites vacances

Mardi	*	16h-19h
Mercredi	10h-13h	14h-19h
Jeudi	*	16h-19h
Vendredi	*	14h-19h
Samedi**	10h-13h	14h-17h
TOTAL / hebdomadaire	25h	

Vacances scolaires d'Eté

Mardi	*	16h-19h
Mercredi	10h-13h	14h-19h
Jeudi	*	
Vendredi	Fermé au public	14h-19h
Samedi	Fermé au public	
TOTAL / hebdomadaire	16 h	

* Accueil de groupes (aînés) et animations hors les murs

Martine GOUPIL indique que la modification des horaires de la médiathèque a fait l'objet d'une concertation avec les agents, la commission culture et l'association Lire à Arnage. L'objectif est d'amplifier les horaires d'ouverture au public, notamment en soirée, et d'harmoniser les horaires sur l'année.

3

Exercice budgétaire 2018 - Décision modificative N°2 Provision pour risques et contentieux

La décision modificative est une décision budgétaire de l'assemblée locale autorisant l'exécutif local à effectuer des recettes ou des dépenses complémentaires. Elles permettent une modification ponctuelle du budget initial.

Monsieur le Maire propose de constituer une provision pour couvrir les risques contentieux d'un montant total de 13 000 euros et par conséquent d'abonder l'article 6815 du budget communal par décision modificative. Le montant est estimé par la collectivité en fonction des charges qui pourraient résulter des contentieux ouverts.

Monsieur le Maire indique que la provision pour risques et contentieux est une obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision modificative.

4

Taxe Locale sur La Publicité Extérieure

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est applicable à Arnage en raison de l'institution, en 1981, de la taxe sur les emplacements publicitaires à laquelle elle s'est substituée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer le relèvement annuel autorisé, soit une augmentation de 1,2 % par rapport aux tarifs applicables pour 2018, de maintenir l'exonération des enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 7 et 12 m², et de maintenir l'exonération à hauteur de 50% des enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m².

	Maxi légaux H < 50.000	RAPPEL ARNAGE 2018	TARIFS ARNAGE 2019	Variation 2019 /2018	
Publicités & Préenseignes					
Publicités < 50 m2	15,7 € / M2	15,5 € / M2	15,7 € / M2	0,2 € / M2	1,29%
Publicités > 50 m2	31,4 € / M2	31,0 € / M2	31,4 € / M2	0,4 € / M2	1,29%
Pub Numer. < 50 m2	47,1 € / M2	46,5 € / M2	47,1 € / M2	0,6 € / M2	1,29%
Pub Numer. > 50 m2	94,2 € / M2	93,0 € / M2	94,2 € / M2	1,2 € / M2	1,29%
Enseignes					
< 7 m2	0,0 € / M2	0,0 € / M2	0,0 € / M2		
de 7 à 12 m2	15,7 € / M2	0,0 € / M2	0,0 € / M2		
de 12 à 20 m2	31,4 € / M2	15,5 € / M2	15,7 € / M2	0,2 € / M2	1,29%
de 20 à 50 m2	31,4 € / M2	31,0 € / M2	31,4 € / M2	0,4 € / M2	1,29%
> 50 m2	62,8 € / M2	62,0 € / M2	62,8 € / M2	0,8 € / M2	1,29%

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de la T.L.P.E est de limiter la pollution visuelle en incitant à réduire les dimensions des enseignes publicitaires.

5

Modification du tableau des emplois permanents

Le Tableau des emplois fixe le nombre total des emplois permanents, le grade correspondant à chacun d'eux et leur répartition dans l'organigramme de la collectivité. Il précise en outre les emplois en CUI CAE ou contrat d'avenir ouverts, les besoins occasionnels de la structure afin de répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier de l'activité des services. Il autorise le remplacement des agents titulaires ou contractuels momentanément indisponibles.

Le conseil municipal a étendu l'autorisation de recruter des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité prévue jusqu'au 31 août 2018 au 31 août 2019.

6

Vœu d'interpellation des conseils régionaux de Normandie et des Pays de la Loire

Chaque jour, de nombreux usagers utilisent la ligne TER Caen – Le Mans – Tours pour des trajets domicile-travail ou domicile-école, au départ ou à destination de la gare d'Arnage.

En effet, ce mode de transport permet une liaison vers le centre-ville du Mans en seulement 7 minutes, alors qu'un trajet en voiture ne peut être réalisé en moins de 20 minutes, et un trajet en bus en moins de 30mn.

C'est également un lien privilégié et direct vers la plateforme multimodale du Mans qui permet d'une part une liaison train-tram, et d'autre part, une correspondance TGV vers Paris, Nantes et Rennes.

Les usagers et les élus sont profondément attachés à ce service synonyme de rapidité, de confort, de sécurité, et de respect de l'environnement. La Municipalité défend et soutient ce mode de déplacement dans le cadre d'une politique globale de développement durable.

En 2020, la Région Normandie assurera la gestion de cette ligne dans le cadre de la réforme de la SNCF voulue par le Président MACRON.

Le 18 juin dernier, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, déclarait à une délégation de cheminots vouloir la remplacer par une ligne de cars « compte tenu de la baisse de fréquentation ». Or, les chiffres usagers contredisent cette déclaration. En effet, la fréquentation a augmenté de 8.5% sur la portion Le Mans-Alençon entre 2016 et 2017, et elle s'est maintenue entre Le Mans et Château du Loir, malgré la vétusté de la ligne.

Outre l'impact sur l'environnement, les cars ne rendent pas le même service que le train en termes de rapidité (la gare du Mans est accessible en 7mn en TER depuis Arnage), de fiabilité, et de confort.

Si cette modification est sans doute le fruit d'une analyse de la viabilité/rentabilité économique de la ligne, elle ne peut être vécue que comme un recul du service de transport ferroviaire.

Par ailleurs, le Conseil Municipal déplore la décision récente de la SNCF TER des Pays de la Loire visant à diminuer les plages horaires d'ouverture au public du guichet d'Arnage, et cela, sans concertation préalable.

Indéniablement, cette mesure va nuire aux usagers qui utilisent le train.

Le Conseil Municipal d'Arnage demande aux élus des Conseils Régionaux de Normandie et des Pays de la Loire de revenir sur ces décisions.

Les élus d'Arnage se mobilisent depuis des années pour maintenir cette desserte et moderniser la ligne. Le Conseil Municipal exige une concertation avec les collectivités locales concernées, les usagers, les chefs d'établissements scolaires concernés et les représentants des organisations de salariés de la SNCF.

Les élus d'Arnage appellent les usagers de la gare d'Arnage à s'associer à cette démarche.

Des contacts avec les parties concernées seront pris par le Maire d'Arnage, dans les prochains jours.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a été informé de la modification des horaires du guichet de la gare par la presse et qu'aucune concertation préalable n'a été menée. Il ajoute que ce qui est en jeu in fine est la sauvegarde de la gare d'Arnage.

Claire HOUYEL indique que ces mesures vont contribuer à enclaver les populations qui habitent en zone rurale. Elle propose de mettre en place une action collective avec les collectivités concernées.

Didier NARDEUX déplore ces décisions alors que la gare d'Arnage est quotidiennement utilisée par de nombreux Arnageois.